

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 389 Mardi 25 Février 2020 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - Directrice de l'Administration générale,

Membres du BEX excusés : Peggy DICKENS, Olivier BAYLE, Bernard DUROURE, Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 20 h 00

| SUIVI | |
|---|--|
| 1. Introduction | Le Président Fédéral souhaite la bienvenue à la nouvelle Directrice de l'Administration générale de la FFCK, Alexandra VIGOUREUX, présente sur ce BEx. |
| 2. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances - | Modification de la date du prochain BEx, le 12 mars à 20 h en distanciel , BEx le 28 mars présentiel à Pau, BEx le 23 avril distanciel. |
| 3.1 Nouvelle adhésion de membre affilié | ASSOCIATION NAUTIQUE DE KOUROU est une association loi 1901 qui a été créée en 2014. Elle se situe à Kourou, commune de la Guyane. Le club propose plusieurs activités de canoë kayak, de voile. Forte de son expertise du milieu maritime et de la récente labellisation à France Station Nautique, la structure souhaite organiser les activités de pagaie en mer sur leur bassin d'activité. Avis favorable CRCK et des services, → Validation de l'affiliation par le BEx, |
| 3.2 Nouvelle adhésion d'un membre affilié | CORSIKAYAK est une association loi 1901 qui a été créée en 1987. Elle se situe sur le territoire corse à Volpajola. L'association propose du canoë-kayak et du raft. Corsikayak a déjà été affilié à la FFCK lors des dernières saisons 2013 et 2014. Suite à une rencontre entre la FFCK et les opérateurs de canoë-kayak et sports de pagaie en Corse en Septembre 2019, la structure souhaite de nouveau adhérer à la FFCK, pour donner plus de dynamisme à l'activité sur le territoire corse et accompagner son développement. Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande. → Validation de l'affiliation par le BEx |
| 3.3 Nouvelle adhésion d'un membre affilié | LODEVE CANOE KAYAK est une association loi 1901 qui a été créée en 2019. Elle se situe à Lodève, commune du département de l'Hérault (34) dans l'Occitanie. Le club propose plusieurs activités raft, descente, course en ligne, paracanoë, kayak-polo, waveski-surfing. La structure souhaite s'affilier à la FFCK. Avis favorable du CRCK et des services, |

| | |
|---|--|
| | → Validation de l'affiliation par le BEX |
| 3.4 Nouvelle adhésion d'un membre affilié | <p>SOCIETE NAUTIQUE DU GOLFE DES LECQUES est une association loi 1901 qui a été créée en 1949. Elle se situe sur le littoral méditerranéen à Saint-Cyr-sur-Mer, dans le département du Var. Le club propose plusieurs activités : voile, canoë kayak, paddle, wind-foil. Le club est également affilié à la FF Voile.</p> <p>La structure souhaite s'affilier à la FFCK dans le cadre des activités qu'elle propose : cours, stages, accueil de groupes (scolaires, collectivités, classe de mer, colonie de vacances).</p> <p>Avis favorable du CRCK et des services.</p> <p>→ Validation de l'affiliation par le BEX</p> |

| DECISIONS du BUREAU EXECUTIF | |
|---|---|
| 1. Attribution championnat de France Vitesse – Paracanoë et Minimes des Régions 2020 | <p>Suite au retrait de la candidature du club de Boulogne-Sur-Mer en raison de la présence d'algues, de l'envasement de son site de pratique et de l'impossibilité pour les collectivités dans un délai aussi court, d'y apporter réponse, le Comité Régional des Hauts de France est candidat à l'organisation du Championnat de France Vitesse – Paracanoë et Minimes des Régions 2020 sur le site de Gravelines. Le championnat aura lieu du 8 au 12 Juillet.</p> <p>Cette décision a été prise en amont de ce Bex en distanciel, à partir d'une instruction des services. → Validation par le BEX,</p> |
| 2. Ordre du jour du Conseil fédéral du 15 mars | <p>Ordre du jour du Conseil Fédéral du Dimanche 15 mars :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intervention du Président du Conseil Fédéral, 2. Intervention du Président Fédéral, 3. Intervention du Directeur Technique National, 4. Fonds de développement éventuellement, 5. Budget Prévisionnel, 6. Bilan financier, 7. Modifications du règlement intérieur, 8. Modification des annexes (Annexes 1 et 10), 9. Commissions et groupes de travail (commission Jeunes et disciplinaire), 10. Médailles Fédérales, 11. Coupe d'Europe des clubs Kayak Polo, 12. Projet Sportif Territorial 2020, 13. La politique de titre, 14. Violences sexuelles dans le sport, 15. PSF, 16. Présence des membres du Conseil Fédéral aux Jeux. |
| 3. Ordre du jour de l'Assemblée Générale et de la soirée des Trophées FFCK du 04 avril 2020 | <p>Accueil des participants entre 13h30 et 14h00</p> <p>Début de l'Assemblée Générale à 14 h 00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2018, - Rapport moral du Président Fédéral, - Rapport du Président du Conseil Fédéral, - Rapport du Directeur Technique National, - Rapport du Secrétaire Général, - Rapport du Trésorier et du Commissaire aux Comptes, |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du budget prévisionnel 2020 et vote sur les budgets réalisés et prévisionnels, sur l'affectation du résultat en report à nouveau, - Intervention Crédit Agricole, - Point d'avancement du nouveau siège, - Intervention de la Maif, - Politique tarifaire 2019 et vote, - Modifications des Statuts et du Règlement intérieur, - Intervention d'EDF, - Présentation des candidats et vote pour pourvoir les postes au Conseil fédéral (3 postes à pourvoir), - Réponses aux questions écrites et motions. <p>Fin de l'Assemblée Générale à 19 h 30</p> <p>Dîner et Soirée de gala organisée, dans le prolongement de l'AG,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Invités : les participants à l'AG (élus et cadres techniques + salariés du siège). - Cette soirée est conçue comme un moment festif, de convivialité, et une belle occasion de mettre à l'honneur des « acteurs » marquants du canoë-kayak de l'année 2019, à travers le lancement des « Trophées de la FFCK », et la remise des médailles d'or de la FFCK. Enfin, c'est une fenêtre pour valoriser la diversité des pratiques/univers du canoë-kayak (compétition, mer, aventure...) à travers des films ainsi que la « date anniversaire » des 20 ans de la Tribu. |
| <p>4. Présidence de la commission Jeune</p> | <p>Suite à la démission de Jean-Louis LE ROUX de la présidence de la commission jeunes, il est proposé que Frédérique MERLE, membre de la commission, assure la présidence provisoire de la commission dans l'attente des prochaines élections qui auront lieu lors des plénières de 2021.</p> <p>Frédérique MERLE est par ailleurs présidente du comité départemental de la Charente Maritime.</p> <p>→ Approbation par le BEx, cette présidence devra être validée par le Conseil Fédéral.</p> |
| <p>5. Coupe d'Europe des clubs Kayak POLO</p> | <p>Le Club de St OMER a été approché par l'ECA pour organiser le championnat d'Europe des clubs de kayak polo (ECC : European Championship for clubs). L'évènement doit avoir lieu du 2 au 4 octobre 2020.</p> <p>En conséquence, le Canoë Kayak Club de Saint Omer se porte candidat pour l'organisation des championnats d'Europe des clubs kayak polo 2020.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p> |
| <p>6. Compte-Rendu de la Plénière de la CNA Dragon-Boat</p> | <p>5 délégués de région pour cette Plénière Dragon Boat.</p> <p>Le temps consacré aux interventions extérieures, certes prévues et intéressantes, a été plus long que prévu (environ 2h30) privant d'un peu de temps la commission dans l'organisation de ses plénières. Le bilan de la pratique compétitive ayant été fait de même que pour toutes les animations Dragon Pink Ladies. Pagaies Couleurs Dragon Boat va progressivement se mettre en place au cours de la saison 2020.</p> <p>→ Validation de ce Compte-Rendu par le BEx,</p> |

| | |
|--|---|
| <p>7. Compte-rendu de la Plénière CNA Slalom</p> | <p>6 délégués de région pour la Plénière Slalom, Après une présentation du bilan de la commission, des échanges ont permis de remonter la même analyse sur l'animation et notamment des changements intervenus pour l'année 2019 : création de la coupe de France et introduction de Play off dans l'objectif de confrontation directe. Les formations sur le nouveau logiciel de compétition CompetFFCK sont en cours. Les évolutions sur le nouveau règlement sont abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Simplifier, clarifier, ○ Rendre plus souple en mettant plus d'éléments dans les annexes, ○ Limiter les dérogations, ○ S'engager à faire paraître les classements, ○ Rendre l'accès aux divisions plus simple et plus lisible. ○ Bassins attractifs pour chaque niveau, ○ Quatre niveaux conservés : Région – N3 – N2 – N1 ○ Strates d'âge : U15 = Min1, Min2, Cad1 = 13, 14, 15 ans, U18= Cad2, Jun1, Jun2 = 16, 17, 18 ans, U21, U23. <p>→ Validation de ce Compte-Rendu par le BEx,</p> |
| <p>8. Règlements AMFPC et MFPC (âges, VAE)</p> | <p><u>Modification 1 - Age d'entrée en formation MFPC :</u> Le texte réglementaire stipule d'avoir 17 ans révolu pour démarrer la formation initiale, entraînant parfois une rupture dans le parcours de formation de nos jeunes cadres, ceci pour seulement un mois ou deux. <i>Proposition de modification du texte par « Avoir 17 ans l'année civile de l'inscription ».</i></p> <p><u>Modification 2 - Age d'entrée en formation AMFPC :</u> Le texte réglementaire stipule d'avoir 16 ans révolu pour démarrer la formation initiale. <i>Proposition de modification du texte par « Avoir 16 ans l'année civile de l'inscription ».</i></p> <p><u>Modification 3 – modification des prérequis d'entrée en VAE fédérale :</u> Le règlement de VAE fédérale pour l'AMFPC et le MFPC impose d'être titulaire d'une licence C+ depuis au moins deux années consécutives pour déposer un dossier. Cela ne permet pas aux encadrants titulaires d'un diplôme validé par une fédération étrangère de poursuivre leur formation en France. <i>Proposition de modification du texte Proposition par « être titulaire d'une licence annuelle ».</i></p> <p>→ Validation de ces trois modifications par le BEx,</p> |
| <p>9.1 Dispositions Disciplinaires</p> | <p>Depuis plusieurs mois, un président de CRCK est la cible de manière directe ou indirecte, d'harcèlement ou bashing par un licencié d'un Club. Ces actions de harcèlement ou de bashing sont faites au travers du réseau social Facebook.</p> <p>Au regard des pièces constituées, le BEx demande la saisie immédiate de la commission de discipline de 1^{ère} instance.</p> |
| <p>9.2 Dispositions Disciplinaires</p> | <p>Le 21 avril 2004, la Fédération Française de Canoë Kayak a été destinataire d'un courrier de la préfecture d'un département français indiquant qu'une sanction administrative avait été prise à l'encontre d'un licencié. Le préfet avait pris un arrêté permanent à son encontre lui interdisant « d'exercer pendant les temps</p> |

| | <p><i>de loisirs et de congés, quelques fonctions que ce soit auprès des mineurs et/ou d'exploiter des locaux les accueillant ».</i></p> <p>Fin 2019, un courrier de la DDCS du département est parvenu notifiant que l'arrêté préfectoral n°04-1023 du 31 mars 2004 comprenant « <i>l'interdiction permanente d'exercer quelque fonction que ce soit auprès de mineurs dans le cadre des accueils collectifs de mineurs de l'article L 227-4 du code des actions sociales et des familles, et de l'incapacité d'enseigner, d'animer ou d'encadrer une activité physique ou sportive auprès des mineurs ou d'exploiter un établissement d'activités physiques ou sportives [...]</i> » n'a pas été respecté. Le courrier précise également que cette interdiction et incapacité sont valables de manière permanente pour toutes les activités organisées par la fédération et pour toute fonction électorale.</p> <p>Au regard des pièces constituées, le BEx demande la saisie de la commission de discipline de 1^{ère} instance, concernant cette personne.</p> | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|--|-----------------------------------|------------------------------------|---|------------------------------------|--------------------------------------|--|
| <p>10. Validation pour l'organisation de la Finale Championnat de France Kayak Polo 2020</p> | <p>Le site de Vern sur Seiche a été retenu par la CNA kayak polo pour l'organisation conjointe du club local et le comité régional Bretagne pour organiser la Finale du championnat de France U15 U18 N1F et N1H. L'évènement doit avoir lieu le 6 et 7 juin 2020.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p> | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>11. Annexe Ocean racing avec complément Paracanoë</p> | <p>Plusieurs modifications ont été effectuées en particulier les règles de constitution d'équipage et les catégories d'âge pour le Stand Up Paddle. Suite à l'expérimentation d'épreuves de paracanoë lors des championnats du monde à St Pierre Quiberon, la rédaction de règles pour le Paracanoë est saluée par les membres du BEx comme une réelle avancée.</p> <p>→ Approbation de ces annexes par le BEx.</p> | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>12. Règlement Intérieur</p> | <p>Suite au Conseil Fédéral du mois de janvier, il est nécessaire de conserver l'ancien tableau des voix du chapitre 5, jusqu'au 31 aout 2021, pour éventuellement prendre en compte les nouvelles licences si validation à l'Assemblée Générale du 4 avril 2020. Proposition de validation du Règlement Intérieur pour une nouvelle modification de celui-ci.</p> <p><i>R – 5 - Assemblée Générale - Barème de répartition des voix supplémentaires Conformément à l'article S – 2.1.2.2., le tableau ci-après définit les voix supplémentaires.</i></p> <p>Tableau à utiliser à partir du 1^{er} septembre 2021</p> <table border="1" data-bbox="526 1657 1460 2016"> <thead> <tr> <th>Licences fédérales annuelles</th> <th>Licence fédérale trimestrielle</th> <th>Licence fédérale journalière</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 voix supplémentaire de 31 à 50</td> <td>1 voix supplémentaire de 80 à 150</td> <td>1 voix supplémentaire de 400 à 2 000</td> </tr> <tr> <td>1 voix supplémentaire de 51 à 80</td> <td>1 voix supplémentaire de 151 à 300</td> <td>1 voix supplémentaire de 2 001 à 5 000</td> </tr> <tr> <td>1 voix supplémentaire de 81 à 120</td> <td>1 voix supplémentaire de 301 à 600</td> <td>1 voix supplémentaire de 5 001 à 12 000</td> </tr> <tr> <td>1 voix supplémentaire de 121 à 180</td> <td>1 voix supplémentaire de 601 à 1 000</td> <td>1 voix supplémentaire de 12 001 à 25 000</td> </tr> </tbody> </table> | Licences fédérales annuelles | Licence fédérale trimestrielle | Licence fédérale journalière | 1 voix supplémentaire de 31 à 50 | 1 voix supplémentaire de 80 à 150 | 1 voix supplémentaire de 400 à 2 000 | 1 voix supplémentaire de 51 à 80 | 1 voix supplémentaire de 151 à 300 | 1 voix supplémentaire de 2 001 à 5 000 | 1 voix supplémentaire de 81 à 120 | 1 voix supplémentaire de 301 à 600 | 1 voix supplémentaire de 5 001 à 12 000 | 1 voix supplémentaire de 121 à 180 | 1 voix supplémentaire de 601 à 1 000 | 1 voix supplémentaire de 12 001 à 25 000 |
| Licences fédérales annuelles | Licence fédérale trimestrielle | Licence fédérale journalière | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 voix supplémentaire de 31 à 50 | 1 voix supplémentaire de 80 à 150 | 1 voix supplémentaire de 400 à 2 000 | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 voix supplémentaire de 51 à 80 | 1 voix supplémentaire de 151 à 300 | 1 voix supplémentaire de 2 001 à 5 000 | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 voix supplémentaire de 81 à 120 | 1 voix supplémentaire de 301 à 600 | 1 voix supplémentaire de 5 001 à 12 000 | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 voix supplémentaire de 121 à 180 | 1 voix supplémentaire de 601 à 1 000 | 1 voix supplémentaire de 12 001 à 25 000 | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | |
|---|--|---|--|
| | <i>1 voix supplémentaire de 181 à 240</i> | <i>1 voix supplémentaire au-delà de 1 000</i> | <i>1 voix supplémentaire au-delà de 25 000</i> |
| | <i>1 voix supplémentaire au-delà de 240</i> | | |
| Tableau à utiliser jusqu'au 31 août 2021 | | | |
| | Licences annuelles | Titres temporaires : | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Titre Canoë Tempo • Titre Canoë Open | |
| | <i>1 voix supplémentaire de 31 à 50</i> | <i>1 voix supplémentaire de 400 à 1999</i> | |
| | <i>1 voix supplémentaire de 51 à 80</i> | <i>1 voix supplémentaire de 2000 à 3999</i> | |
| | <i>1 voix supplémentaire de 81 à 120</i> | <i>1 voix supplémentaire de 4000 à 7999</i> | |
| | <i>1 voix supplémentaire de 121 à 180</i> | <i>1 voix supplémentaire de 8000 à 12000</i> | |
| | <i>1 voix supplémentaire de 181 à 240</i> | <i>1 voix supplémentaire au-delà de 12000</i> | |
| | <i>1 voix supplémentaire au-delà de 240</i> | | |
| <p>→ Approbation par le BEx, en attente de la décision du Conseil Fédéral pour une mise en validation par l'Assemblée Générale.</p> <p>Suite au courrier d'Éric LOUIS, Président du CDCK du Bas-Rhin, il avait été envisagé une autre solution de répartition des voix sur les licences annuelles, en ajoutant des voix supplémentaires pour les clubs ayant beaucoup de licencié (par l'apparition des Licences Pagaies Blanches). Le Bex n'a pas retenu cette solution pour ne pas modifier les règles électorales à 8 mois de l'Assemblée Générale électorale.</p> | | | |
| 13. Annexes Freestyle | Le BEx attend toujours les Annexes du Freestyle qui n'ont toujours pas été présentées ni validées. | | |

| ETUDES du BUREAU EXECUTIF | |
|--------------------------------------|--|
| 1. Retour Audit FFCK | <p>Un audit flash par Cabinet Grant Thornton à la demande du Ministère des sports dans le cadre de sa campagne triennal, a été effectué auprès la FFCK (comme pour toutes les Fédérations Sportives) et le compte-rendu a été porté à la connaissance des membres du BEx.</p> <p>Ce rapport met en exergue, un certain nombre de points forts comme l'organisation et la présence de procédures écrites, la mise en place de la comptabilité analytique, ainsi que l'existence d'un tableau de bord pour le suivi budgétaire relatif aux actions subventionnées. Quelques points d'amélioration mineurs sont toutefois proposés et seront étudiés en liaison avec le Commissaire au Compte et le comité de suivi budgétaire.</p> |
| 2. Violences Sexuelles dans le sport | <p>La semaine dernière a eu lieu la Conférence sur les violences sexuelles dans le sport avec la présence de plusieurs Ministres. Notre Fédération doit d'être attentive à cette question et agir selon 3 axes : La prévention, le contrôle et le signalement, et enfin les procédures disciplinaires.</p> <p>Des réponses doivent être apportées à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une plaquette de sensibilisation a été éditée et largement diffusée à nos clubs et comités. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Une adresse de signalement a été mise en place : stopviolences@ffck.org. • Les cadres techniques, lors de leur colloque de janvier ont été sensibilisés et formés à cette question avec l'association « colosse aux pieds d'argile ». • Didier CHAVRIER, Vice-Président de la FFCK est chargé de mission par le BEx, sur ce sujet en liaison avec les services. Son expérience en tant que chargé de mission sur ces questions de violences sexistes et sexuelles auprès du Président de l'Université d'Orléans nous permettra de mettre en place les dispositifs les mieux adaptés. • Une cellule a été mise en place afin de recueillir et de traiter les cas qui pourraient nous parvenir. <p>A moyen terme, il est nécessaire de formaliser un plan de prévention en lien avec les préconisations du ministère qui devraient nous parvenir dans le courant du mois de mai.</p> |
|--|---|

| INFORMATION du BUREAU EXECUTIF | |
|---|--|
| 1. Les partenariats | 12 partenariats avec des Sociétés privées sont déjà signés jusqu'en fin 2020 et 3 autres sont en cours de signature. 3 partenariats avec des Structures publiques sont déjà signés jusqu'en fin 2020 et 3 autres sont en cours de signature. |
| 2. Convention des Licence Pagaie Blanche | <u>Chiffres au 17 février 2020 :</u> 160 conventions demandées par les structures. 45 conventions ont été signées par les deux parties. Concernant la saisie des licences pagaies blanches, la fédération compte à ce jour 1 333 licences pagaies blanches (contre 577 en 2019 au 17 février). |
| 3. Etat des structures membres de la FFCK | 26 membres agréés sont adhérents sur 2020 au 14 février 2020 (contre 19 à la même date en 2019). 638 membres affiliés sont adhérents sur 2020 au 14 février 2020 (contre 638 à la même date en 2019). |
| 4. Sentiers Nautiques | Les Sentiers Nautiques® sont soutenus par le Crédit Agricole Brie Picardie et EDF. Ainsi, deux appels à projets vont être lancés auprès de nos structures affiliées et agréées sur les sites choisis par ces partenaires : Oise, Somme et Seine-et-Marne pour le CA (un sentier par département), le barrage de Rabodanges, l'usine marémotrice de la Rance et le barrage d'Ambialet pour EDF. Les demandes spontanées (hors appel à projet) peuvent également être envoyées à l'attention d'Antoine Dubost, au siège fédéral de Vaires-Sur-Marne et seront traitées. |
| 5. PARIS 2024 – Les Centres de Préparation aux Jeux - | Notre fédération a été destinataire de la liste des sites qui sollicitent le label Les Centres de Préparation aux Jeux – CPJ-. Le COJO nous est demandé d'évaluer ces candidatures et de faire remonter nos avis pour le 31 mars. Les candidatures seront transmises aux comités régionaux afin qu'ils puissent apporter leur contribution à cette évaluation. |

| Étiquettes de lignes | Nombre de SLALOM | Nombre de SPRINT | Nombre de PARACANOE |
|----------------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Auvergne-Rhône-Alpes | | 2 | 2 |
| Bourgogne-Franche-Comté | | 3 | 3 |
| Bretagne | 1 | | |
| Centre-Val-de-Loire | 1 | 2 | 1 |
| Grand Est | 2 | 5 | 3 |
| Guadeloupe | | 1 | 1 |
| Guyane | | 1 | 1 |
| Hauts-de-France | 2 | 3 | 2 |
| Ile-de-France | 3 | 5 | 4 |
| La Réunion | 1 | | |
| Normandie | | 2 | 2 |
| Nouvelle-Aquitaine | 1 | 2 | 2 |
| Occitanie | 1 | 3 | 1 |
| Pays de la Loire | 1 | 1 | 1 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 1 | | |
| Total général | 14 | 30 | 23 |

Fin du BEX à 22 h 40

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

